

Profil de compétence du secouriste-ambulancier

(Loi portant des dispositions diverses en matière de santé 19 décembre 2008)

1. S'engager dans un développement personnel et professionnel

« Etre acteur de sa formation, se construire en tant que professionnel autonome et responsable afin de promouvoir la qualité de la pratique professionnelle »

Exemples d'indicateurs

1.1 Construire et développer son projet professionnel

- ✚ Identifier ses capacités : connaissances, savoir-faire, attitudes, compétences
- ✚ Partager ses objectifs avec les professionnels et les formateurs
- ✚ Ajuster ses objectifs d'apprentissage
- ✚ Construire et actualiser ses connaissances professionnelles
- ✚ Chercher les situations d'apprentissage adéquates pour progresser
- ✚ Se questionner et questionner de manière pertinente, chercher à comprendre
- ✚ Faire preuve d'initiative

1.2 Analyser sa pratique professionnelle

- ✚ S'auto-évaluer régulièrement
- ✚ Réaliser l'analyse de sa pratique avec les professionnels, les formateurs

- ✚ Comparer sa pratique aux critères de qualité validés
- ✚ Juger de la pertinence de ses choix d'actions et stratégies
- ✚ Identifier ses connaissances, compétences, attitudes mobilisées dans l'action
- ✚ Nommer les aspects de sa pratique à améliorer

1.3 Ajuster sa démarche

- ✚ Visualiser la tâche dans son ensemble
- ✚ Imaginer différentes façons de procéder
- ✚ Anticiper la marche à suivre
- ✚ S'adapter à l'évolution de la situation clinique du patient, au contexte, aux modifications qui surviennent en cours d'action
- ✚ Ajuster ses actions de manière pertinente

1.4 Gérer ses émotions, attitudes

- ✚ Identifier et exprimer ses émotions, son stress, ses sentiments
- ✚ Reconnaître les manifestations de ses réactions affectives en cours d'action
- ✚ Chercher à identifier les causes et conséquences de ses réactions affectives
- ✚ S'adapter émotionnellement dans l'action
- ✚ Adopter une attitude qui désamorce l'agressivité ou la violence
- ✚ Garder son calme et ses moyens en situation aiguë
 - Respect mutuel
 - Être attentif aux émotions de ses collègues

2 Exercer son jugement clinique

« Exercer son jugement clinique afin d'établir les besoins en santé de la victime et proposer des interventions appropriées »

Exemples d'indicateurs

2.1 Recueillir les données

- ✚ Recueillir les données adéquates dans le respect des principes professionnels éthiques et déontologiques
- ✚ Sélectionner les sources d'information variées et pertinentes
- ✚ Utiliser les moyens adéquats de recueil des données
- ✚ Juger de la qualité, de la pertinence et de la valeur de l'information et de sa source
- ✚ Identifier les ressources de la victime
- ✚ Rechercher un complément d'information en cas de doute
- ✚ Déceler les signes cliniques et para-cliniques afin de déterminer le degré d'urgence de la situation
- ✚ Reconnaître les facteurs de risque pouvant influencer la situation
- ✚ Actualiser les données

2.2 Identifier les problèmes et les actions adéquates

- ✚ Assurer la sécurité pour lui, la victime et l'entourage

- ✚ Réaliser une analyse globale dans un délai de temps compatible avec la situation
- ✚ En fonction des paramètres vitaux recueillis, accomplir les gestes adéquats
- ✚ Expliquer les liens entre les données
- ✚ Argumenter les priorités
- ✚ Anticiper les problèmes
- ✚ Evaluer la nécessité de support complémentaire

2.3 Évaluer la démarche et les résultats des interventions

- ✚ Évaluer de manière continue la situation et les interventions déjà posées
- ✚ Comparer les résultats obtenus aux résultats attendus
- ✚ Proposer les ajustements adéquats en cours d'action et après

En cas de nécessité, le point de référence est la CS 112

3. Établir une communication et une collaboration professionnelles

« Établir une communication professionnelle avec la victime, l'équipe et les différents intervenants »

Exemples d'indicateurs

3.1 Établir une relation

- ✚ Avoir la connaissance des droits du patient
- ✚ Créer un climat propice à la communication et à la confiance mutuelle
- ✚ Adopter une attitude qui facilite la communication
- ✚ Pratiquer l'écoute active
- ✚ Aider à l'expression des émotions, des sentiments et des besoins
- ✚ Considérer les besoins de la victime
- ✚ Impliquer la victime dans les soins
- ✚ Mettre à profit les ressources de la victime
- ✚ Respecter la victime en tant que personne
- ✚ Anticiper les réactions affectives
- ✚ Chercher à connaître, au-delà des manifestations affectives, ce que les personnes pensent ou comprennent
- ✚ Anticiper tout risque de violence ou d'agressivité
- ✚ Désamorcer le stress, l'agressivité ou la violence de la victime ou des accompagnants

3.2 Informer et conseiller la victime et les personnes concernées

- ✚ Informer de façon claire, précise et adéquate
- ✚ Expliquer toute action à la victime ainsi qu'aux personnes concernées
- ✚ Utiliser des moyens de communication pertinents
- ✚ Utiliser un langage verbal et non-verbal adéquat
- ✚ Mettre en évidence les ressources et aptitudes de la victime et des personnes concernées
- ✚ Susciter la participation de la victime et des personnes concernées
- ✚ Vérifier le niveau de compréhension de la victime et des personnes concernées

3.3 Travailler en équipe pluridisciplinaire

- ✚ Situer et identifier les fonctions et les responsabilités des différentes disciplines intervenantes
- ✚ Travailler en bonne collaboration et coordination avec les autres disciplines
- ✚ Mettre à profit l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe
- ✚ Solliciter les autres professionnels à bon escient
- ✚ Susciter la participation, la réflexion, l'expression, la remise en question dans le but de maîtriser la situation
- ✚ Écouter les besoins et demandes des pairs
- ✚ Se montrer disponible
- ✚ Analyser collectivement le travail (débriefing)
- ✚ Favoriser la prise de décision collective
- ✚ Collaborer aux actes diagnostiques et thérapeutiques avec le médecin et/ou l'infirmier
- ✚ Respecter les consignes données par les personnes plus compétentes pour la discipline 2

3.4 Transmettre les informations orales et écrites

- ✚ *Transmettre les informations relatives au bilan primaire, secondaire et évolutif*
- ✚ *Transmettre les données de manière structurée*
- ✚ *Transmettre les informations requises aux professionnels concernés dans les délais*
- ✚ *Utiliser un langage professionnel*
- ✚ *Respecter la confidentialité, les dimensions éthiques et déontologiques*

4. Réaliser les prestations de soins


« Réaliser les prestations de soins, et participer à la gestion du matériel »


Exemples d'indicateurs


4.1 Réaliser les prestations de soins


- ✚ *Respecter la pudeur et l'intimité de la victime*
- ✚ *Respecter le confort, le bien-être de la victime*
- ✚ *Respecter les principes éthiques, déontologiques et légaux*
- ✚ *Appliquer les mesures de prévention et de contention*
- ✚ *Respecter les règles d'hygiène et d'asepsie*
- ✚ *Observer les règles de sécurité et d'intervention*
- ✚ *Appliquer les procédures et les ordres permanents*
- ✚ *Initier les soins liés aux fonctions vitales en attendant l'intervention du médecin ou de l'infirmier*
- ✚ *Agir avec efficacité*
- ✚ *Réaliser les soins conformément aux pratiques enseignées*
- ✚ *Appliquer les mesures d'ergonomie et de manutention*
- ✚ *Maîtriser le fonctionnement des appareillages de diagnostic, de monitoring et de traitement*
- ✚ *Utiliser les logiciels informatiques liés à la gestion de l'intervention*


4.2 Participer à la gestion du matériel

-  *Vérifier le fonctionnement du matériel*

-  *Veiller à la disponibilité immédiate du matériel nécessaire en situation urgente*

-  *Choisir le matériel et les moyens adaptés*

-  *Utiliser le matériel avec efficacité (= doelmachtigheid)*

-  *Participer à l'entretien et au rangement du matériel*

5. Participer au développement de la profession

« Promouvoir le développement de la profession par l'utilisation d'une démarche de questionnement et l'intégration dans la pratique professionnelle »

Exemples d'indicateurs

- ✚ S'ouvrir aux idées nouvelles, changements, améliorations
- ✚ Poser et se poser des questions pertinentes en relation avec
 - l'identité professionnelle
 - la profession de secouriste-ambulancier
 - la pratique professionnelle
 - le contexte professionnel, socioculturel, administratif et juridique
 - participer aux études et initiatives professionnelles

6. Déontologie.

DÉONTOLOGIE DES SECOURISTES-AMBULANCIERS

6.1. Dispositions générales

L'exercice de la profession de secouriste-ambulancier est au service de l'être humain. Le secouriste-ambulancier prodigue ses soins hors des considérations d'âge, de race, de sexe, de croyance, de culture, de nationalité et de politique. Il respecte la personne, promeut la santé et participe à sa restauration. En collaboration avec l'équipe médico-infirmière, il soulage la souffrance, accompagne le mourant, sa famille et ses proches et le processus de deuil.

Quelle que soit l'intégrité physique, psychique ou sociale de la personne humaine, cette dernière sera toujours digne des soins du secouriste-ambulancier.

Pour toute personne juridiquement capable, le secouriste-ambulancier oeuvrera pour faire respecter sa volonté. En cas d'incapacité juridique du bénéficiaire de soins, il agira selon sa conscience en tenant compte de la législation en vigueur.

6.2. L'exercice de la profession de secouriste-ambulancier

Le secouriste-ambulancier dispense des soins en accord avec les normes de la profession, en se maintenant à jour et en développant ses connaissances professionnelles.

Le secouriste-ambulancier dispense ses soins répondant aux besoins des patients dans le cadre spécifique de l'aide médicale urgente.

Le secouriste-ambulancier doit refuser l'exécution d'un acte infirmier ou médical s'il estime ne pas être suffisamment compétent ou qualifié. Dans ce cas, il doit signifier son refus et les motifs de sa décision aux demandeurs.

Dans l'exercice de sa profession, le secouriste-ambulancier fait preuve d'une pratique qui honore sa profession et contribue à son amélioration.

Le secouriste-ambulancier s'efforce de participer au développement des connaissances professionnelles basées sur la recherche scientifique.

Le secouriste-ambulancier prend soin de sa propre santé et veille à l'amélioration des conditions de travail permettant de rencontrer les objectifs de la profession. Il s'efforce de s'engager professionnellement.

6.3. Le secouriste-ambulancier, le bénéficiaire de soins, sa famille et ses proches

Le secouriste-ambulancier respecte la législation relative aux droits des patients ; il est lié par les obligations résultant de la protection de la vie privée, du secret professionnel et du devoir de discrétion.

Dans l'exercice de sa profession, le secouriste-ambulancier oeuvre au respect des droits, des valeurs, de la dignité et des convictions du patient.

Le secouriste-ambulancier s'assure de la continuité des soins et de la transmission des données aux autres professionnels de la santé.

Le secouriste-ambulancier informe le patient, si nécessaire en concertation avec le médecin et l'infirmier. Avec son accord, quand il est possible, il informe son entourage.

6.4. Les relations entre collègues

Le secouriste-ambulancier fait bénéficier ses collègues de ses compétences et de son expérience professionnelle.

Il confronte régulièrement son point de vue à celui de ses collègues.

Le secouriste-ambulancier ne peut jamais transmettre une tâche à un collègue avec l'intention de fuir ses propres responsabilités.

Le secouriste-ambulancier soutient la confiance du patient envers ses collègues.

Le secouriste-ambulancier crée un environnement propice à l'apprentissage des stagiaires en formation dans le cadre de l'aide médicale urgente qui lui sont confiés. Il leur délègue des tâches en rapport avec leur formation. Il les aide à développer leurs compétences et leur autonomie.

6.5. Les relations avec les autres professionnels de la santé

Dans l'intérêt du patient, le secouriste-ambulancier collabore avec les autres professionnels de la santé.

Le secouriste-ambulancier promeut activement la collaboration interdisciplinaire dans le cadre de l'aide médicale urgente, indispensable pour une prise en charge optimale du patient.

Dans cet esprit, il s'efforce de participer aux réunions interdisciplinaires auxquelles il est convié.

Le secouriste-ambulancier respecte la relation entre le patient et les autres professionnels de la santé.

6.6. Rôle du secouriste-ambulancier dans la collectivité

Le secouriste-ambulancier aura toujours à coeur d'utiliser de façon optimale et rationnelle les ressources mises à sa disposition par la société dans le cadre des différentes contraintes budgétaires et légales.